

Veille Artisanat

BIBLIOGRAPHIE

- SELECTION DE TRAVAUX -

Les mobilités
dans l'artisanat et les TPE

Septembre 2023



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

Le service Veille Artisanat de CMA France vous propose une sélection de données clés et de travaux récents (postérieurs à 2018) sur les mobilités dans l'artisanat et les TPE, issus de son fonds documentaire [InfoArtisanat](#).

Suivez l'actualité de la mobilité sur la plateforme [Veille Artisanat](#) de CMA France

TABLE DES MATIERES

Table des matières	3
1-Eléments de contexte.....	4
2-ZFE-m.....	6
3-Cyclomobilité & Cyclologistique.....	8
4-Données & Initiatives locales	12

1 - ELEMENTS DE CONTEXTE

Loi d'orientation des mobilités

La loi d'orientation des mobilités est parue au Journal officiel du 26 décembre 2019. Elle "réforme en profondeur le cadre général des politiques de mobilités, en intégrant les enjeux environnementaux. Élaborée à la suite des assises nationales de la mobilité, elle vise quatre objectifs" :

- Sortir de la dépendance automobile,
- Accélérer la croissance des nouvelles mobilités,
- Réussir la transition écologique,
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

Source : **Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités** .- in : JO - Lois et Décrets, n° 299, 26/12/2019 - En ligne sur le site de [Légifrance](https://www.legifrance.gouv.fr/)

Loi Climat et résilience

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets est parue au Journal officiel du 24 août 2021. Elle est issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat (CCC) et s'articule autour de cinq thématiques, dont :

- **Se déplacer** (avec notamment la création de ZFE - zone à faibles émissions pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants d'ici la fin 2024 ; la fin de la vente des voitures les plus polluantes en 2030 ; l'extension de la prime à la conversion aux vélos électriques).

Source : **Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets** .- in : JO - Lois et décrets, n° 196, 24/08/2021, 126p. - En ligne sur le site de [Légifrance](https://www.legifrance.gouv.fr/)

Plan national de sobriété énergétique : actes 1 et 2

Le gouvernement a présenté, le 20 juin 2023, l'acte 2 du plan national de sobriété énergétique.

Son objectif est "d'inscrire la baisse de notre consommation d'énergie dans la durée afin de tenir nos objectifs climatiques." Pour rappel, le 1er plan de sobriété a été présenté le 6 octobre 2022. Les secteurs s'engageaient sur des chartes sectorielles, à consommer moins d'énergie dans les bâtiments, à construire une mobilité plus sobre et plus économique.

Ce second plan est le résultat des concertations entamées par chaque ministère avec les secteurs dont il a la charge : dix groupes de travail ont ainsi été menés avec les professionnels concernés, des experts, des représentants du monde associatif et des énergéticiens. Une attention particulière a été donnée aux mesures de sobriété d'été, aux mesures de sobriété liées au carburant et au numérique.

Il comprend 14 mesures-phares articulées autour de différents axes dont celui portant sur « **+ de sobriété dans nos déplacements.** »

Le dossier de presse établit le bilan du premier plan et des engagements pris par les différents secteurs concernés dont le transport. Les mesures le concernant portent notamment sur la valorisation du covoiturage, la sobriété liée aux carburants.

Sources : **Plan de sobriété énergétique. La mobilisation se poursuit. Dossier de presse. 20 juin 2023.** / Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. - in : Ministères de la Transition écologique et de la

Cohésion des territoires et de la Transition énergétique, 20/06/2023, 28p. En ligne sur le site des [ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de la Transition énergétique](#).

Plan de sobriété énergétique. Une mobilisation générale. Dossier de presse. 6 octobre 2022. / Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. - in : Ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Transition énergétique, 06/10/2022, 50p. En ligne sur le site des [ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de la Transition énergétique](#).

Transports et mobilités à l'horizon 2060

Une **démarche prospective** a été menée par le Conseil général de l'environnement et du développement durable-CGEDD et France Stratégie afin de dresser le portrait de ce que sera la **mobilité à l'horizon 2060**.

Celle-ci a abouti à la réalisation d'un rapport transversal et de six rapports thématiques : mobilités des personnes ; mobilité des marchandises ; ports et transports maritimes ; motorisations ; mobilités et aménagement ; risques et incertitudes.

Il en découle 7 scénarios construits autour de deux déterminants : les évolutions technologiques, et les comportements (niveau de sobriété). Cinq de ces scénarios ne prennent pas en compte l'objectif de neutralité carbone comme une donnée d'entrée, tandis que deux autres misent sur une neutralité carbone "complète" en 2060.

La démarche met en lumière 9 messages principaux :

- "L'urgence climatique surplombe les réflexions sur le futur de la mobilité" ;
- "Les usages des transports peuvent connaître des changements profonds" ;
- "Il est possible de définir des politiques de décarbonation robustes" ;
- "Des développements technologiques volontaristes, déjà amorcés pour la plupart, pourraient permettre une réduction notable des émissions du transport" ;
- "La reconversion de l'industrie française et européenne du secteur, dont le poids économique est important, est urgente pour rester dans la compétition internationale " ;
- "La neutralité carbone complète ne peut être atteinte qu'en associant une plus grande sobriété d'usage (voyageurs et marchandises) aux progrès technologiques" ;
- "Le transport de marchandises et la logistique qui lui est associée sont indispensables à notre économie et à sa compétitivité" ;
- "Le renforcement de la trame urbaine de taille intermédiaire et le développement d'une plus forte attractivité résidentielle des centres urbains sont des facteurs décisifs à long terme" ;
- "L'adhésion des Français à ce projet est l'enjeu le plus délicat".

Le rapport souligne la difficulté d'atteindre en 2030 l'objectif intermédiaire, fixé par la Commission européenne, de réduction des gaz à effet de serre (GES) de 55 %. En effet, tous les scénarios simulés n'intègrent qu'une baisse de 30 % maximum.

Source : **Prospective 2040-2060 des transports et des mobilités. 20 ans pour réussir collectivement les déplacements de demain** / CGEDD, France Stratégie.- in : site France Stratégie, 08/02/2022, 92p. - En ligne sur le site de [France Stratégie](#).

2 - Z F E - M

Le cadre et les obligations pour la mise en place de zones à faibles émissions (ZFE-m) ont été fixés par les lois d'orientation des mobilités de 2019 et climat et résilience de 2021. Un dossier complet en ligne sur le site du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de la Transition énergétique présente le dispositif des ZFE.

Source : **Zone à faible émission (ZFE)**.- in : ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Transition énergétique, 10/07/2023 – En ligne sur le site des [ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de la Transition énergétique](#).

Politiques publiques

Zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) : sortir de l'impasse [Rapport – Sénat]

Le rapport d'information du sénateur Philippe Tabarot (Alpes-Maritimes, LR) fait suite à la mission flash et à la consultation publique lancées par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat. [*] Il contient 9 recommandations centrées sur 3 axes : "accélérer le verdissement du parc de véhicules" en renforçant les aides à l'acquisition de véhicules propres neufs, en développant le marché de l'occasion pour les véhicules propres et le retrofit, en renforçant la lisibilité du système d'aides nationales et locales à l'acquisition ; "soutenir plus largement les alternatives à la voiture" ; "assouplir le calendrier de mise en œuvre des restrictions de circulation."

Auditionnée par le rapporteur, la Chambre des métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France est citée à plusieurs reprises dans ce rapport. La CMA a souligné les conséquences pour les entreprises artisanales de la mise en place des ZFE, car nombre d'entreprises ne pourront adapter leur flotte. Elle a regretté un système d'aide à l'acquisition insuffisant pour compenser la différence de coût entre les VUL traditionnels et les VUL propres et par ailleurs le manque d'information sur les aides disponibles.

Le rapport contient, en annexes, une synthèse des résultats de la consultation publique organisée du 17 avril au 14 mai 2023, une note de la Division de la Législation comparée sur les ZFE-m en Allemagne, Belgique et Italie, un tableau de mise en œuvre et de suivi des 9 propositions émises.

[*] 97 % des répondants (parmi lesquels figurent 4 % d'artisans) savent en quoi consiste une ZFE. 60 % d'entre eux résident dans ou à proximité de l'une des ZFE-m instituées par la loi d'orientation des mobilités (LOM). Le dispositif n'est accepté que par 15 % des artisans-commerçants.

Sources : **Rapport d'information fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable relatif aux zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)**. / Tabarot Philippe, Sénat. - Paris : Sénat, 14/06/2023, 155p. (Rapport d'information (Sénat)). En ligne sur le site du [Sénat](#).

L'essentiel sur... les résultats de la consultation en ligne Usagers et acceptabilité des zones à faibles émissions mobilité / Sénat.- in : site Sénat, 25/05/2023, 5p. - En ligne sur le site du [Sénat](#)

ZFE-m : comité ministériel de la qualité de l'air en ville

5 "territoires ZFE effectifs"

Le 10 juillet 2023, le Gouvernement a organisé le second comité ministériel sur les Zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m). Pour rappel, le [premier s'est tenu le 25 octobre 2022](#).

37 "territoires de vigilance"

La politique de qualité de l'air semble porter ses fruits, comme le montrent les chiffres de la qualité de l'air, en amélioration progressive depuis 10 ans. En 2022, seules 5 métropoles sont en dépassement régulier des seuils réglementaires de dioxyde d'azote (NO₂) : Lyon, Marseille, Paris, Rouen, Strasbourg.

Deux types de territoires sont donc aujourd'hui à distinguer :

- les 5 "territoires ZFE effectifs" sont les agglomérations dépassant régulièrement les seuils réglementaires de qualité de l'air, qui doivent respecter le calendrier législatif de restrictions
- les 37 "territoires de vigilance" respectent les seuils réglementaires de qualité de l'air. Ceux qui n'ont pas encore mis en place de règles (31 agglomérations) devront restreindre la circulation des voitures immatriculées jusqu'au 31 décembre 1996, avant le 1er janvier 2025.

Suite au 1er conseil ministériel des ZFE, un comité de concertation a été mis en place en janvier 2023 et a remis lors du 2nd comité son rapport pour renforcer l'acceptabilité sociale et l'harmonisation des ZFE, riche de 25 propositions. Une mission a été confiée à Barbara Pompili sur la comparaison internationale des ZFE.

A l'issue de ces contributions, un nouveau comité ministériel sera organisé à l'automne pour annoncer les conclusions tirées par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires concernant l'évolution des ZFE.

Source : **Comité ministériel qualité de l'air en ville** / Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.- in : Ministères de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et de la Transition énergétique, 10/07/2023, 13p. - En ligne sur le site des [ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de la Transition énergétique](#).

Données sectorielles

Fleuristes : ZFE-m [Enquête - FFAF]

94 % des fleuristes utilisent un VUL dans le cadre de leur activité professionnelle



La Fédération française des artisans fleuristes (FFAF) a mené auprès de ses adhérents une enquête relative aux zones à faibles émissions-mobilité (ZFE-m). 53 artisans fleuristes y ont répondu, parmi lesquels 94 % utilisent dans leur cadre de leur activité professionnelle un véhicule utilitaire léger (- 20 m³). Près d'un quart utilisent également une voiture personnelle. 7,5 % privilégient le vélo ou vélo-cargo. 64,2 % des répondants n'ont qu'un véhicule (roulant à 90,4 % au diesel), 32,1 % ont une flotte de 2 véhicules.

Source : **Sondage F.F.A.F - ZFE Mobilité - 2023** / FFAF. - in : FFAF, 02/06/2023, 8 p. - En ligne sur le site de la [FFAF](#)

Alimentation : rétrofit pour les véhicules professionnels [Sondage MAPA Assurances]

MAPA Assurances, en partenariat avec REV Mobilités (Retrofuture Electric Vehicles) a réalisé un sondage auprès des professionnels de l'alimentaire et ses clients, afin de connaître les solutions de mobilité envisagées pour continuer leur activité malgré le déploiement des ZFE.

L'enquête a été réalisée sur un échantillon de plus de 100 sociétaires déjà concernés par la ZFE en vigueur dans le secteur du Grand Paris.

Seuls 3 % des répondants déclarent connaître la pratique du rétrofit avant sa présentation par un conseiller MAPA. Une fois le principe expliqué, 46 % se montrent intéressés par une solution de rétrofit appliquée à leur véhicule utilitaire.

Ce sondage a permis d'informer certains professionnels des restrictions de circulation en vigueur et à venir dans la ZFE du Grand Paris, certains n'étant pas au courant de leur situation par rapport aux vignettes Crit'Air.

Source : **Le rétrofit, une solution économique d'électrification pour les véhicules professionnels !** / MAPA Assurances, REV Mobilités .- in : MAPA Assurances, 23/11/2021, 2p., (Communiqué de presse) - En ligne sur le site de MAPA Assurances : le [communiqué de presse](#) et la [présentation des résultats de l'enquête](#).

3 - CYCLOMOBILITE & CYCLOGOLOGISTIQUE

Politiques publiques

Le **plan vélo et mobilités actives 2023 - 2027** a été présenté, lors du 1er Comité interministériel du 5 mai 2023. Il dispose d'un budget de 2 milliards d'euros. Le plan précédent avait été lancé en 2018, dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM).

D'ici 2030, 2 millions de vélos assemblés en France

Plan Vélo et Marche 2023-2027



D'ici 2030, 2 millions de vélos seront assemblés en France chaque année. Pour accompagner la réindustrialisation et les innovations françaises dans le secteur du cycle en France, un appel à projets (AAP) sera prochainement lancé. Le plan prévoit 100 millions de plus sur les 5 années à venir avec les filières REP pour "redonner du

pouvoir d'achat aux Français en finançant la réparation des vélos (augmentation du bonus de réparation pour les élargir aux vélos électriques, aux pièces d'entretien et aux repair'cafés). Le plan contient également des mesures pour le développement de la cyclologistique. Parallèlement, les aides à l'achat (bonus vélo et prime à la conversion vélo) seront prolongées et élargies aux vélos d'occasion vendus par des professionnels (loi de finances 2024)

Le plan répond à 3 objectifs :

- "Rendre le vélo accessible à toutes et tous, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie ;
- Faire du vélo et de la marche une alternative attractive à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité et combiné aux transports collectifs pour les déplacements de plus longues distances ;
- Faire du vélo un levier pour notre économie en accompagnant l'écosystème des acteurs français."

Source : **Le vélo et la marche, des modes de déplacements vertueux et avantageux.**- in : Ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Transition énergétique, 05/05/2023 (màj 17/07/2023) - En ligne sur le site des [ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de la Transition énergétique](#)

Plan national en faveur de la cyclologistique

Le Gouvernement a mis en place en 2021 un plan national pour la cyclologistique. Il vise à « réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) issus du transport de marchandises. Au total, 12 millions d’euros de certificats d’économie d’énergie lui sont consacrés. ». Il s’articule autour de 4 axes :

- Favoriser le démarrage des activités de livraison vélo,
- Mobiliser les parties prenantes,
- Faciliter la cyclologistique en ville,
- Développer l’innovation urbaine et l’open data.

Source : **Plan national pour le développement de la cyclologistique.**- in : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, 03/05/2021 – En ligne sur le site des [ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de la Transition énergétique.](#)

Filière économique du vélo [Rapport – Mission parlementaire]

Le 8 février 2022, Guillaume Gouffier-Cha, député du Val-de-Marne, a officiellement remis au ministre des Transports Jean-Baptiste Djebbari et à la ministre déléguée chargée de l’industrie, Agnès Pannier-Runacher, son rapport sur la filière économique du vélo en France.

Il vise à "à alimenter [les] travaux pour développer la pratique du vélo en France et favoriser le développement économique du secteur".

Il est structuré autour de 4 grands axes :

- "Le constat d’un usage du vélo en pleine révolution ;
- Le besoin de répondre à une demande croissante de vélos, qui est un enjeu industriel autant qu’un enjeu de souveraineté ;
- La définition d’une économie du vélo qui intègre une économie du service, de la logistique et du tourisme ;
- Le besoin de poursuivre la levée des freins à la pratique du vélo."

63 recommandations sont formulées, regroupées en 10 mesures principales :

- "Poursuivre la reconnaissance du vélo comme mode de transport à part entière
- Créer un label France Vélo qui intègre des critères sociaux, environnementaux, économiques
- Moderniser activement les outils industriels
- Créer un comité de filière vélo avec les acteurs industriels et économiques du vélo
- Lancer des états généraux des acteurs économiques du vélo dans les prochains mois
- Développer les outils pour renforcer le travail intra-filières et inter-filières
- Structurer un marché de seconde main
- Rendre la TVA déductible pour l’achat de vélos pour les professionnels
- Créer de nouvelles formations diplômantes pour tous les métiers du cycle
- Actualiser le plan vélo en portant le fonds de mobilité active à 400 millions d’euros par an".

Source : **Filière économique du vélo. Rapport.** / Gouffier-Cha Guillaume. – Paris : Vie publique, 08/02/2022, 82 p. En ligne sur le site de [Vie publique.](#)

Logistique urbaine durable : développer la cyclologistique [Rapport d'information Sénat]

« La logistique urbaine est « l'art d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville », [selon la définition donnée par Danièle Patier, *La logistique dans la ville*, Celse, Paris, 2002 citée dans la fiche n°06 *Logistique urbaine et planification des déplacements*, Cerema, novembre 2019]. Elle occupe une place grandissante dans les zones urbaines.

Essentielle pour l'approvisionnement [des] centres urbains, ses impacts environnementaux et sociaux (émissions de gaz à effet de serre [GES] et de polluants atmosphériques, congestion, insécurité, etc.) doivent être maîtrisés.

Sous l'effet de l'urbanisation, du développement du commerce en ligne, mais aussi de l'augmentation à venir du nombre de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m), la place de la logistique dans [les] agglomérations va croître ces prochaines années. »

Dans ce contexte et pour anticiper les défis, un rapport d'information sur les perspectives de la politique d'aménagement du territoire et de cohésion territoriale, et plus particulièrement le volet "logistique urbaine durable", a été présenté par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat.

Une [partie est consacrée à la cyclologistique](#). « Dans le contexte de développement du commerce en ligne, couplé au déploiement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m), le vélo cargo offre une alternative décarbonée aux livraisons réalisées par des véhicules thermiques.» Les rapporteurs indiquent que « la cyclologistique doit, en outre, être pensée comme un maillon d'une chaîne logistique et s'inscrire en complémentarité avec les autres modes de transport.

Elles émettent la proposition de « Développer la cyclologistique, notamment en clarifiant la doctrine fiscale en matière de déductibilité de la TVA pour faciliter l'achat de vélo-cargos affectés au transport de marchandises. »

Source : **Rapport d'information fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable sur les perspectives de la politique d'aménagement du territoire et de cohésion territoriale, sur le volet "logistique urbaine durable"** / Sénat, Filleul Martine, Herzog Christine.- in : Sénat, 24/05/2022, 86p., (Rapport d'information) - En ligne sur le site du [Sénat](#)

Données nationales

Marché du cycle en France [Données - Observatoire du Cycle]

Marché global du cycle
CA cumulé de 3.6 milliards
d'euros en 2022



Selon l'Union Sport & Cycle, l'organisation professionnelle des entreprises du sport, des loisirs, du cycle et de la mobilité active, le marché global du cycle (vélos + pièces et accessoires) a poursuivi sa croissance en 2022 avec un chiffre d'affaires cumulé de 3,6 milliards d'euros (+ 5,2 % par rapport à 2021).

La production française de vélos est en hausse : 854 417 unités ont été produites, dont 52 % de vélos à assistance électrique (VAE), soit une hausse de + 7 % par rapport à 2021.

Pour faire face à la concurrence asiatique, les fabricants français se positionnent sur des produits à plus forte valeur ajoutée, comme les VAE : 445 224 unités ont été fabriquées en France (+ 28 % par rapport à 2021). 738 000 unités ont été vendues (+ 12 % par rapport à 2021) alors que les ventes de vélos classiques sont en baisse de 13 %. Cette baisse est principalement

due à la diminution des ventes de vélos pour enfants et de vélos d'entrée de gamme, "deux catégories de produits particulièrement touchées par l'inflation".

Source : **Observatoire du Cycle 2022 - Communiqué de presse** - in : Union Sport & Cycle, 06/04/2023 - En ligne sur le site de [l'Union Sport & Cycle](#).

Vélo-cargo : données économiques [Enquête Les Boîtes à Vélo]

Une enquête sur l'industrie française du vélo-cargo a été menée par l'association Les Boîtes à Vélo et fait suite à celle de 2021 effectuée auprès de 26 fabricants. Pour cette édition, l'association a recueilli les retours de 37 entreprises de fabrications de vélo-cargo.

Le nombre d'emplois directs générés par la filière ne cesse d'augmenter depuis 2021 où il s'élevait à 162 ETP. En 2023, il est de 282 ETP. Le chiffre d'affaires généré est de 47 300 000 euros en 2023 (4 100 000 euros en 2018).

8 339 vélos-cargos sont fabriqués en France en 2022. 22 % des 33 000 vélos-cargos vendus en France sont français.

Source : **Enquête sur l'industrie française du vélo-cargo. Miser sur une filière d'avenir. 2ème édition.**- in : Les Boîtes à vélo - France, 06/04/2023, 23p. - En ligne sur le site de [l'association Les Boîtes à vélo](#).

Panorama de la cyclomobilité professionnelle en France [Etude]

Avec le soutien du ministère de la Transition écologique et de l'Ademe, l'association Les Boîtes à Vélo a présenté, le 27 octobre 2021, les résultats de la première étude consacrée à la cyclomobilité professionnelle, avec un focus particulier sur la cyclologistique. Plus de 1 000 professionnels français ont répondu à cette enquête. L'enquête a interrogé les employeurs (151 structures répondantes), les salariés (709 répondants), les micro-entrepreneurs (159 répondants), les collectivités (42 collectivités répondantes), les entreprises de cyclologistique (63 entreprises répondantes). Il en ressort que :

- Les entreprises mettant à disposition des vélos relèvent en grande majorité du secteur artisanal (75 % des répondants) ;
- Le collaborateur-type qui utilise le vélo réside dans une grande agglomération et travaille dans le secteur tertiaire ou dans une administration ;
- 78 % des micro-entrepreneurs utilisent le vélo pour la majorité ou l'intégralité de leurs déplacements ;
- Les entreprises de cyclologistique sont majoritairement implantées dans les grandes villes et spécialisées dans le transport de petits colis et dans la livraison de colis express, elles comptent en moyenne 7 livreurs (dans 50 % des cas salariés).

Le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat soutient l'association Les Boîtes à Vélo - France qui encourage et soutient l'entrepreneuriat à vélo en France en promouvant son usage comme mode de déplacement professionnel principal. Un accord-cadre a été signé, le 8 janvier 2023, entre les deux structures.

Source : **Observatoire de la cyclomobilité professionnelle. Edition 2021. Rapport complet.** / Les boîtes à Vélos - France. - Paris : Les Boîtes à Vélos - France, 27/10/2021, 71p. En ligne sur le site Les Boîtes à Vélos - France le [communiqué de presse](#) et le [rapport complet](#).

Usages du vélo en France : impact économique et potentiel de développement [Etude]

Une étude, réalisée par les cabinets Inddigo et Vertigo Lab à la demande de la Direction Générale des Entreprises, la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer, l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) et la Fédération Française de Cyclisme, "dresse un état des lieux des différents usages du vélo en France, y compris les usages professionnels et de leurs trajectoires d'évolution à 5 ou 10 ans", l'objectif étant "d'éclairer les décideurs publics et privés dans leurs projets de développement des mobilités cyclables, mais également les industriels du cycle, ceux du sport et les professionnels du tourisme désireux de tirer le meilleur bénéfice du retour à la pratique du vélo."

L'étude propose également une comparaison internationale des pratiques du vélo et un benchmark des politiques cyclables dans différents pays de l'Union européenne notamment.

L'économie directe du vélo représente 8,2 milliards d'euros par an et 78 000 emplois. En tenant compte des différentes activités (tourisme à vélo, logistique, aménagements cyclables, locations, etc.), des bénéfices sur la santé ainsi que des impacts directs et indirects, "les retombées socioéconomiques du vélo pèsent aujourd'hui pour 29,5 milliards d'euros pour une part modale d'à peine 3%". En 2030, on pourrait envisager des retombées économiques de plus de 130 milliards d'euros pour une part modale de 24%.

Source : **Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France.** / Inddigo, Vertigo Lab. - Ivry sur Seine : DGE - Direction Générale des Entreprises, 01/04/2020, 375 p. (Etudes économiques (DGE - Direction Générale des Entreprises)). En ligne sur le site de la [DGE](#)

4 - DONNEES & INITIATIVES LOCALES

→ Auvergne – Rhône-Alpes

Métropole de Lyon : artisans à vélo [Annuaire]

La Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône et les Boîtes à Vélo Lyon ont collaboré pour réaliser un annuaire répertorient les artisans de la Métropole de Lyon qui utilisent un ou plusieurs vélos cargo pour se déplacer dans le cadre de leur activité, afin de "valoriser les entreprises utilisatrices du vélo, d'inspirer de futurs artisans à passer le pas et de les mettre en relation".

Il est indiqué pour chacun d'eux, répertoriés par secteur d'activité, leurs coordonnées, le type de vélo utilisé et la zone d'intervention à vélo.

Source : **Annuaire des artisans à vélo** - in : site CMA du Rhône, 06/09/2023, 50p. - En ligne sur le site de la [CMA du Rhône](#).

Auvergne Rhône-Alpes : transition énergétique des véhicules de la filière construction [Etudes CERC AURA]

La CERC (Cellule économique régionale de la construction) Auvergne - Rhône-Alpes publie, sous forme d'infographies, les synthèses sectorielles de son étude Gestion des flottes de véhicules et potentiel des motorisations alternatives menée auprès des gestionnaires de flottes des secteurs du bâtiment [*], des travaux publics et de l'industrie des matériaux [**], ainsi qu'une synthèse des résultats de l'étude

menée au 2nd semestre 2021 mettant "en lumière les problématiques clés que posent les motorisations alternatives dans le cas de la Construction" dans la région.

Les gestionnaires de flottes de ces deux secteurs montrent un fort intérêt pour les motorisations alternatives : respectivement 45 % et 44 % des gestionnaires ayant 10 véhicules ou moins ont l'intention d'acquérir au moins un véhicule à motorisation alternative sur la période 2021-2025. Ils sont en recherche de la solution technologique (hybride rechargeable, électrique à batterie, GNV, hydrogène) la mieux adaptée à leurs besoins.

Ils recourent à différents moyens pour s'adapter aux ZFE existantes, comme dans le secteur du bâtiment où 30 % des gestionnaires de flotte de 10 véhicules ou moins intervenant en ZFE de Lyon et Grenoble ont renouvelé une partie de leur parc.

[*] Enquête menée auprès de plus de 600 gestionnaires de flottes du bâtiment.

[**] Enquête menée auprès de plus de 200 gestionnaires de flottes des travaux publics et de l'industrie des matériaux.

Source : **Etat des lieux de la situation pour les entreprises de Bâtiment, Travaux publics et Industrie des Matériaux. Volet 1 Gestion des flottes de véhicules. Volet 2 Potentiel des motorisations alternatives** .- in : CERC AURA, 09/03/2022, 14p. - En ligne sur le site de la [CERC AURA](#)

Auvergne-Rhône-Alpes : accompagner la mobilité des artisans [Fiches pratiques]

La Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes a édité des fiches pratiques sur différents aspects de la mobilité des artisans : [l'éco-conduite](#), [l'optimisation des déplacements](#), le [choix de motorisation](#), [l'utilisation d'un vélo-cargo](#). Elles fournissent des conseils méthodologiques, présentent les bénéfices de ces démarches et leurs enjeux.

Source : **Mobilité des artisans** / CMA Auvergne-Rhône-Alpes.- in : site CMA Auvergne-Rhône-Alpes, 01/03/2022, 8p. - En ligne sur le site de la [CMA Auvergne-Rhône-Alpes](#).

Auvergne-Rhône-Alpes : la mobilité des entreprises artisanales du bâtiment [Etude]



Auvergne - Rhône-Alpes

**4 % des artisans du bâtiment
déclarent avoir déjà acheté un
véhicule de motorisation propre**

*Enquête mobilité des entreprises artisanales du bâtiment
Chambre de métiers et de l'artisanat- 2020*

La Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes a conduit en partenariat avec le Cerema [*], une étude sur la mobilité des entreprises artisanales du bâtiment dans la région. Les principaux résultats indiquent notamment un nombre de véhicules par entreprise estimé à 1,8 soit 92 000 véhicules pour un peu plus de 51 000 entreprises du bâtiment. 60 % n'ont qu'un seul véhicule, 20 % en disposent de 2. Le parc est équipé d'une motorisation thermique à 99 % (94 % du parc est en carburant diesel). Le VUL (véhicule utilitaire léger) représente 75 % du parc contre 18 % pour la voiture et 6 % pour les camions porteurs. Le financement des véhicules se fait à 43 % par un autofinancement, à 32 % par un emprunt et à 25 % par le crédit-bail et la location financière. Seules 3 % des entreprises répercutent le coût réel du poste déplacement dans le coût de revient d'un chantier (25 % appliquent un forfait). 32 000 km / an sont en moyenne parcourus (soit 22 000 km / véhicule) pour une entreprise artisanale : environ 25 000 km / an pour les entreprises situées en grandes villes et zones rurales, entre 32 000 et 35 000 km / an pour celles situées en zones urbaines denses et périurbaines. Le rayon d'intervention se situe pour 65 % des entreprises entre 15 et 50 km. 1 entreprise sur 5 intervient à plus de 50 km. Pour la moitié des entreprises, les temps de déplacement sont de moins d'1 heure par jour (salariés, chefs d'entreprises). Ces temps sont plus élevés dans les grandes villes en raison des difficultés de circulation et de stationnement.

Si 4 % des artisans déclarent avoir déjà acheté un véhicule de motorisation propre (électrique, GNV, hybride ou hydrogène), les intentions d'achat sont de l'ordre de 24 %.

11 % des répondants déclarent avoir suivi une formation à l'éco-conduite. 1 % des entreprises ont acheté d'autres types de véhicules, comme le vélo cargo ou le triporteur électrique : 2 % des artisans déclarent être intéressés pour de futurs projets (6 % dans les grandes villes). 2 % envisagent d'utiliser les véhicules en libre-service ou d'autopartage, 8 % en grandes villes.

Enquête réalisée du 12 mars au 25 mai 2020 auprès de 33 000 entreprises artisanales du bâtiment en Auvergne-Rhône-Alpes et inscrites au Répertoire des Métiers (RM) des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (1 979 répondants).

[*] Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement.

Source : **La mobilité des entreprises artisanales du bâtiment en Auvergne-Rhône-Alpes.** / CMA Auvergne-Rhône-Alpes, Cerema. - in : CMA Auvergne-Rhône-Alpes, 01/02/2021, 9p. En ligne sur le site de la [CMA Auvergne - Rhône-Alpes](#).

→ Bourgogne – Franche-Comté

Haute-Saône : PROXYGENE, la plateforme de mobilité domicile-travail

A travers le projet PROXYGENE, la Chambre de métiers et de l'artisanat Bourgogne - Franche-Comté s'est engagé "dans des solutions de mobilité pour favoriser l'emploi au service de l'économie."

Un [site internet dédié](#) permet aux entreprises et aux particuliers de connaître les aides liées à la mobilité domicile-travail en Haute-Saône (permis de conduire, location, achat de véhicule ou de vélo...) et le panel de solutions offertes (covoiturage, transport en commun...).

Source : **PROXYGENE : créons ensemble vos mobilités de demain.**- in : CMA Bourgogne - Franche-Comté , 10/05/2022 - En ligne sur le site de la [CMA Bourgogne – Franche-Comté](#).

Bourgogne - Franche-Comté : la mobilité des chefs d'entreprises artisanales [Enquête]



La Chambre de métiers et de l'artisanat Bourgogne - Franche-Comté a mené dans le cadre de son programme «Transition écologique et énergétique », une enquête terrain sur la mobilité auprès des chefs d'entreprises artisanales. Elle s'intègre dans un projet régional d'événements de promotion des véhicules propres (électrique, hybride, hybride rechargeable) qui se sont tenus en septembre 2020 dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité. Elle a permis d'identifier des entreprises en vue de l'organisation de ceux-ci.

L'enquête a été réalisée en février 2020 avant la crise de la Covid-19 auprès des garagistes pour l'entretien et la réparation, des électriciens pour la pose de bornes de recharges et des artisans utilisateurs n'appartenant pas aux secteurs de l'automobile et de l'électricité.

Parmi les 162 artisans ayant envisagé d'acquérir un véhicule propre, 95,1 % indiquent être dans une phase de questionnement.

Source : **Enquête "Mobilité".** - in : CMA Bourgogne - Franche-Comté, 01/03/2020, 9p.

Centre - Val de Loire : analyse de Performa environnement auprès des artisans par la Chambre de métiers et de l'artisanat [Etude]

La Chambre de métiers et de l'artisanat Centre - Val de Loire analyse les accompagnements à la transition écologique réalisés dans le cadre du dispositif national, [Performa environnement](#), auprès des entreprises artisanales de son territoire. Ce diagnostic permet notamment de dresser un état des lieux de leur situation en matière de mobilité :

- 29 % des artisans prévoient d'investir à court terme dans de nouveaux véhicules,
- 2/3 d'entre eux envisagent de passer sur une motorisation à faible émission de CO2.
- Pour la moitié des artisans le parking et le stationnement sont une problématique de déplacement.

Source : **Analyse des accompagnements à la Transition écologique effectués auprès des Artisans du Centre - Val de Loire.** / CMA Centre - Val de Loire. - Orléans : CMA Centre - Val de Loire, 01/10/2022, 7p. En ligne sur le site de la [CMA Centre-Val de Loire](#).

Centre - Val de Loire : la mobilité des artisans [Enquête]

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire a mené en mars 2021 une enquête sur la mobilité des artisans.



Les résultats sont analysés au travers de 4 axes : les déplacements domicile-travail et la réduction de la pollution de l'air, le parc de véhicules professionnels des artisans et son utilisation, les livraisons et les expéditions de matières premières et de produits finis, les demandes d'accompagnement des artisans.

Près de la moitié des artisans interrogés (47 %) sont amenés à parcourir plus de 10 km au quotidien pour exercer leur activité artisanale, comme les artisans du bâtiment (6 sur 10) qui peuvent effectuer plus de 50 km pour se rendre sur les chantiers de leurs clients. En milieu rural, une disparité des situations est observée entre les artisans qui travaillent sur leur lieu de vie (environ 40 %) et ceux qui doivent se déplacer (60 %). Ces derniers sont de ce fait fréquemment contraints d'effectuer un nombre important de kilomètres en raison des longues distances entre les zones habitées, sans pour autant "passer plus de temps dans les transports que les artisans présents en zone urbaine confrontés aux vitesses réduites de circulation et aux engorgements qui peuvent se produire aux heures de pointe". 85 % disposent d'un véhicule léger (VL) à titre professionnel. Seuls 5 % des artisans ont un parc de véhicules composé d'au moins cinq véhicules (taxis, transports sanitaires légers, garagistes). "Plus l'entreprise artisanale est prospère, plus elle renouvellera régulièrement son parc automobile. Les micro-entrepreneurs possèdent les véhicules les plus anciens et les plus polluants : 45 % ont un véhicule de plus de 10 ans." Trois entreprises artisanales sur quatre utilisent un véhicule utilitaire (VUL) notamment dans le bâtiment. 12 % possèdent un vélo pour leurs usages personnels (76 %) et à la marge pour des usages professionnels. Les deux-roues motorisés sont utilisés pour effectuer du démarchage commercial principalement ou des interventions clients.

Les pratiques d'approvisionnement diffèrent d'un secteur d'activité à l'autre : plusieurs fois par semaine pour les artisans de bouche, plusieurs fois par mois ou par an pour les artisans de la production. Les volumes de livraisons et d'expéditions restent modestes. "Interrogés sur la place du

train comme maillon de leur future chaîne d'approvisionnement, les artisans sont 38 % à imaginer cette possibilité dans un avenir proche."

Près de quatre entreprises sur dix sollicitent un accompagnement pour se développer.

Source : **La mobilité des artisans en Centre - Val de Loire.** / CMA Centre - Val de Loire. - in : CMA Centre - Val de Loire, 25/06/2021, 14p. En ligne sur le site de la CMA Centre - Val de Loire : [l'infographie](#) et [les résultats complets](#).

→ Grand Est

Grand Est : regard des artisans sur le développement durable [Enquête OPAGE 2021]

La Chambre de métiers et de l'artisanat Grand Est a réalisé une enquête, entre juillet et décembre 2021, afin de mesurer la perception, les pratiques et les besoins des artisans de la région en matière de développement durable. 2 070 artisans y ont participé.

Les résultats soulignent l'intérêt des artisans : 90 % des entreprises artisanales interrogées sont soucieuses de l'environnement. 10 % déclarent avoir un besoin prioritaire d'optimisation de leur mobilité. Cette part diffère d'un secteur à l'autre : 12 % pour le bâtiment, 13 % pour les services, 4 % pour la fabrication, 1 % pour l'alimentaire.

Source : **Quel regard les artisans du Grand Est portent-ils sur le développement durable ?** / - in : Monde des artisans (Le-) - Grand Est, 26/05/2022, 4p. En ligne sur le site du [Monde des Artisans Grand Est](#).

→ Hauts-de-France

Hauts-de-France : référentiel REV3 Entreprises

Le projet REV3, initié en 2012 par le Conseil régional (à l'époque, Nord-Pas-de-Calais) avec les chambres consulaires, promeut "une dynamique de développement durable et de marche vers la neutralité carbone". Le 5 juin 2023, la Région Hauts-de-France, en lien avec la CCI et la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), a lancé le référentiel "REV3 Entreprises", en présence du président de la Région, des présidents de la CMA et de la CCI.

Les porteurs de projets REV3 bénéficient depuis plusieurs années, dans le cadre de la démarche, de dispositifs d'accompagnement financiers ou techniques, parmi lesquels figurent la réalisation de "référentiels REV3" portant sur des thématiques diverses. Ce référentiel vise à les aider en leur apportant des éléments d'information concernant les projets liés aux bâtiments de l'entreprise, aux process et aux moyens de production de l'entreprise, au développement de nouveaux produits/services, à l'organisation et au management dans l'entreprise, **tout ceci au regard de 8 critères dont celui de la mobilité.**

Un autodiagnostic flash est proposé en préambule, afin de permettre à l'entreprise de se positionner globalement vis-à-vis de REV3.

Des fiches activités spécifiques, liées aux hôtels/restaurants, au commerce, au BTP et à la logistique, s'ajoutent au tronc commun du référentiel.

Source : **Référentiel REV3 Entreprises.** / Région Hauts-de-France, CMA Hauts-de-France, CCI Hauts-de-France. - Lille : Région Hauts-de-France, 05/06/2023, 98 p. En ligne sur le site de [REV3](#).

→ Ile-de-France

Seine Saint-Denis : impact des restrictions de circulation sur la mobilité des TPE [Etude]

L'Ademe a publié une étude sur "la mobilité des très petites entreprises [TPE] du territoire d'Est Ensemble [*] et sur les modalités de leur accompagnement pour leur adaptation aux restrictions de circulation visant à améliorer la qualité de l'air en Île-de-France." Les résultats de l'enquête [**] révèlent notamment qu'"une aide financière au changement des véhicules anciens et polluants constitue un levier fort de renouvellement pour 55 % des TPE du territoire". Toutefois, dans la mesure où plusieurs aides coexistent déjà en Île-de-France (bonus écologique et prime à la conversion de l'Etat, aide[s] de la ville de Paris et de la région Île-de-France), l'étude conclut à la nécessité de privilégier les actions de communication et d'accompagnement sur les aides existantes, plutôt que de créer un nouveau dispositif. Elle préconise également un accompagnement des artisans sur les nouvelles formes de motorisation et de carburants (électromobilité, mobilité gaz...).

[*] Bagnole, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville.

[**] Enquête réalisée en 2017 auprès d'un échantillon représentatif des TPE de moins de 10 salariés du territoire d'Est Ensemble (commerce de détail et de gros, imprimerie et presse, service de traiteurs, artisans du bâtiment, dépannage, construction, service à la personne, nettoyage, transport de personnes et de marchandises).

Source : **Comment accompagner les très petites entreprises du territoire d'EST ensemble pour le renouvellement de leurs véhicules ? Etude sur la mobilité des petites entreprises du territoire d'Est Ensemble Grand Paris et les modalités de leur accompagnement pour leur adaptation aux restrictions de circulation visant à améliorer la qualité de l'air en Ile-de-France.** / ADEME, Est Ensemble Grand Paris, AJBD. - Paris : ADEME, 01/05/2018, 116 p. (Expertises (ADEME)). En ligne sur le site de [l'Ademe](https://www.ademe.fr).

→ Nouvelle Aquitaine

Gironde : les conditions de mobilité des artisans [Enquête – CMA]

Une enquête sur les conditions de mobilité des artisans, menée à l'été 2022 par la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle Aquitaine - Gironde, a estimé que 19 000 artisans, hors flux entrants, seraient affectés au quotidien par le déploiement de la ZFE de Bordeaux Métropole. Les 2/3 des artisans estiment que la ZFE les contraindrait à ne plus intervenir en intra rocade, alors que 85 % y interviennent au moins 3 jours par semaine. 92 % des artisans (et 99 % dans le bâtiment) possèdent au moins un véhicule dédié à l'activité : 49 % sont des utilitaires, 77 % roulent au diesel, 86 % sont Critair 2 et +. 1 artisan sur 3 a déjà fait évoluer ses pratiques de mobilité. Les contraintes exprimées quant au renouvellement de la flotte sont le prix, l'autonomie limitée, la technologie et le manque d'infrastructures. Les résultats sont présentés sous la forme d'une infographie.

GIRONDE
**1 ARTISAN SUR 3 A DÉJÀ FAIT
ÉVOLUER SES PRATIQUES DE
MOBILITÉ**

ENQUÊTE CMA GIRONDE, 2022

Source : **Etude sur les conditions de mobilité des artisans.** / CMA Gironde. - in : CMA Gironde, 01/09/2022, 1 p. En ligne sur le site de la [CMA Gironde](https://www.cma.gironde.fr).

BIBLIOGRAPHIE

- SELECTION DE TRAVAUX -

Le service Veille Artisanat de CMA France assure, au plan national et territorial, une activité de veille, capitalisation, recherche et diffusion d'information qui couvre l'ensemble des enjeux et métiers de l'artisanat et de l'économie de proximité. Ouvert à tous ceux qui s'intéressent à la petite entreprise et à son environnement, il met à disposition un ensemble d'outils et services qui s'adressent en priorité aux agents des réseaux d'accompagnement et administrations, aux entreprises, ainsi qu'aux élus, afin de faciliter l'accès à l'information stratégique.

SUIVRE LES GRANDS ENJEUX AU QUOTIDIEN

La plateforme **Veille Artisanat** permet de suivre au quotidien les grands enjeux de l'artisanat et de l'économie de proximité à travers 23 dossiers sectoriels et thématiques <https://veille.artisanat.fr/>

UNE VEILLE ADAPTEE A VOS BESOINS

Un service « sur mesure » d'alertes mail ou flux RSS, permet de recevoir les informations d'actualité en fonction de vos centres d'intérêt - thématiques ou sectoriels - sur le plan national ou pour une région.

Ce service est également proposé pour smartphones et tablettes, à travers l'application mobile « Veille Artisanat », téléchargeable gratuitement sur l'Apple Store et Google Play

RETROUVER LES INFORMATIONS CLES

La base documentaire **InfoArtisanat** référence plus de 5 450 documents sur les grands enjeux des entreprises de proximité. La recherche sur la base documentaire est possible à distance :

<https://infoartisanat.artisanat.fr>

Les documents sont majoritairement accessibles en ligne.

UN SERVICE D'ASSISTANCE INFORMATIONNELLE

Vous souhaitez obtenir une aide pour votre recherche ? Veille Artisanat peut vous communiquer une sélection de ressources, mener une veille ponctuelle spécifique ou vous orienter vers la structure adéquate.

RELAYER/DIFFUSER L'INFORMATION

Les différents outils mis en place par le service Veille Artisanat peuvent être relayés sur vos supports d'information (site, blog, intranet, newsletter...)

Un service de fourniture de contenus d'actualité thématiques, sectoriels ou régionaux, exportables sous forme de flux RSS, ou d'encarts Facebook ou Twitter peut également être assuré.

Contact : veille@cma-france.fr

Suivez-nous sur : veille.artisanat.fr



Chambres
de **Métiers**
et de l' **Artisanat**